

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 27 octobre 2015

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANEL ,Marie-France PUGET, Patrick MADI, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT, Christian EVRARD, Catherine BONNOUVRIER , Isabelle COT, Philippe CORTES

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Anna FAUVET qui a donné pouvoir à Robert de KERVÉGUEN, Delphine VALIN-HOBBE qui a donné pouvoir à Isabelle COT, Vincent GUILLOUËT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur Patrick MADI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 29 septembre 2015.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour.

PRESENTATION DU NOUVEAU COMMANDANT LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE VIGNY :

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'adjudant chef Emmanuel Valcarce, Commandant la brigade de gendarmerie de Vigny et le remercie d'avoir accepté son invitation.

Chaque membre du Conseil Municipal se présente.

Puis l'adjudant chef Emmanuel Valcarce, affecté à Vigny depuis le 1^{er} Août 2015, se présente à son tour. Agé de 39 ans, il sera promu major le 1^{er} décembre prochain.

Il donne des précisions sur le protocole participation citoyenne qui est conclu pour une durée de 2 ans entre l'Etat représenté par le Préfet du Val d'Oise, la Gendarmerie Nationale représentée par le commandant de la brigade territoriale de Vigny et la Commune représentée par son Maire.

Le principe étant d'associer l'action communale à l'action de la gendarmerie et concerne principalement la délinquance de proximité (vols, cambriolages...).

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement, le dispositif doit permettre d'alerter au plus vite la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins (relever l'immatriculation des véhicules suspects et tous les détails même anodins, déclenchement d'alarme, composer le 17 pour transmettre les informations).

Des questions se posent sur la nécessité de désigner des référents par quartier et la mise en place d'une signalétique.

Une réunion d'échange peut être organisée une fois par trimestre en cas de besoin pour savoir ce qui peut être amélioré ou apporter des conseils sur la sécurité.

Un rapport sur les conditions de mise en œuvre du protocole est rédigé une fois par an par le commandant de la brigade et le maire.

Les communes d'Avernes et Us ont déjà adhéré à ce protocole. Les Communes d'Ableiges et Sagy devraient prochainement se prononcer à ce sujet.

L'Adjudant-chef souhaiterait que toutes les communes dépendant de la brigade territoriale de Vigny puissent adhérer à ce dispositif afin de faire baisser la délinquance et améliorer l'action de la gendarmerie.

Il donne des informations sur la délinquance constatée dans nos communes rurales (provenance, manière d'opérer) et sur le fonctionnement de la gendarmerie, la priorité des interventions étant donné à l'atteinte aux personnes.

Après avoir répondu à toutes les questions posées sur ce dispositif et avec l'accord du conseil municipal, Monsieur Robert de Kervéguen appose sa signature sur le protocole participation citoyenne de la Commune de Vigny.

Une communication sera faite auprès de la population par le biais des échos, du site internet et des réunions de quartier organisées par la mairie.

L'Adjudant chef rappelle également « l'opération tranquillité vacances » et invite les habitants à remplir un formulaire à la gendarmerie qui assurera une surveillance de leur habitation, lors de leur patrouille.

Monsieur le Maire remercie à nouveau l'adjudant chef Valcarce qui quitte la séance.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS :

- Guide de la CCVC :

Dans l'actualité des communes et la CCVC du 30 septembre, la commission communication a fait savoir qu'elle était consciente des imperfections et oublis que comportent le Guide de la CCVC notamment dans la rubrique associations et sociétés et en est désolée, elle fera le nécessaire afin que dans la prochaine version les omissions ou erreurs soient corrigées.

En ce qui concerne l'intervention de Jean Ferlier sur le travail qu'il a réalisé avec Annick de Traversay, il ne s'agit pas du même guide. Les documents seront reproduits dans le guide touristique de l'Office de Tourisme qui rencontre des soucis au niveau de l'impression de ce document qui n'est pas abandonné.

- Les Brèves :

Le Maire remercie Anna Fauvet et les membres de sa commission pour l'excellent travail réalisé à l'occasion de la parution des Brèves.

- Réunion de quartier avec les habitants du Bord'Haut :

Suite à la réunion de quartier du 12 septembre, une réunion sur site est prévue le 21 novembre, en présence de Monsieur le Maire et Claude Dumont, avec le Président de l'Association du Bord'Haut de Vigny et quelques habitants du hameau, au sujet du stationnement au Bord'Haut de Vigny et la mise en sécurité de l'intersection rue des anciens combattants/chemin des murets. Il est rappelé que la rue de Rouen est une route départementale (RD51e).

- Terrain de la famille Belhomme :

Suite au courrier adressé à l'indivision Belhomme, le terrain situé entre la rue de Rouen et la rue de Gisors a été nettoyé et les arbres qui débordent sur les trottoirs ont été coupés.

- **Réunion des Ormeteaux Sud :**

La réunion sur le site des ormeteaux sud a eu lieu le 30 septembre dernier avec l'aménageur, l'assistant maître d'ouvrage, les représentants de l'ASL et de la Commune avant de procéder à la rétrocession des espaces communs, des voiries et réseaux au domaine public.

Le compte rendu constatant toutes les malfaçons a été adressé aux participants, il est à la disposition des élus, -et nous attendons la réponse de l'aménageur et de son bureau d'études sur les travaux qu'ils comptent réaliser pour y remédier.

- **Syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny :**

L'arrêté de permis de construire le gymnase a été signé le 8 octobre dernier.

Si tout se passe sans incident, le gymnase devra être achevé fin 2016/début 2017. Les travaux vont durer une année.

- **Implantation temporaire d'une station de mesure de bruit :**

Le responsable du laboratoire de mesure de Bruitparif nous a informé que la station de mesure de bruit a été installée le 21 octobre sur le poteau d'éclairage public situé 17 chemin des murets, le poteau de la zone 2 était trop fin et ne semblait pas suffisamment résistant.

La balise restera en place plusieurs semaines. Les données seront bientôt disponibles sur leur site internet, il doit nous envoyer le lien.

Une information a été faite auprès du Président de l'association du Bord'Haut de Vigny, des riverains concernés, Monsieur et Madame Emmanuel Jorelle, des conseillers municipaux du Bord'Haut (Anna Fauvet et Philippe Cortes) et de Christian Evrard qui s'est chargé du dossier.

A la demande du Conseil Municipal et de l'ASVV, nous avons demandé également un deuxième point de mesure au niveau de la Gaudière et notamment sur la maison de Monsieur Cyrille Porté au 5, impasse l'Epine Vinot.

Monsieur Sineau de Bruitparif nous a informés qu'il a contacté Monsieur Porté pour lui préciser qu'il ne pourra pas installer le même matériel que sur le poteau de l'éclairage public. Par contre, il propose de mettre à disposition une valise de mesure mais cette dernière sera en « aveugle » c'est-à-dire sans possibilité pour eux de récupérer les données à distance et de s'assurer que tout fonctionne bien.

- **Éclairage public :**

Le test d'éteindre l'éclairage public de 1 h à 5 h n'a pas pu être réalisé car le matériel en place commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage public ne le permet pas. Il aurait fallu faire l'acquisition d'horloges, dépense non prévue au budget 2015. Le coût est de l'ordre de 600 €. La décision sera prise début décembre en fonction des fonds disponibles ou l'année prochaine.

- **Abri de sel :**

Le Conseil Départemental a déposé une déclaration préalable de travaux pour la reconstruction du mur de l'abri de sel à l'entrée de Vigny.

Le Maire a demandé au responsable des routes du secteur Vexin de prévoir des plantations pour masquer ce dépôt.

- **Elections de parents au Conseil d'Ecole :**

Madame Catherine Danel donne le résultat des élections de parents au conseil d'école primaire de Vigny, à savoir :

Inscrits = 239 - votants = 146 – bulletins blancs et nuls = 14 – suffrage exprimés = 132

Ont obtenu :

- la liste « Anne Larkeche » comportant 2 noms = 13 voix
- la liste « PEV 95 » comportant 7 noms = 119 voix

La liste « Anne Larkeche » a un siège (Anne Larkeche), la liste « PEV 95 » a 6 sièges (Sabine Froux, Mélissa Mahieux, Audrey Moreau-Prudent, Magali Didot, Sophie Pailla, Laure Busso).

Le premier conseil d'école aura lieu le 5 novembre en présence de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription du vexin.

ASSAINISSEMENT :

Le Maire passe la parole à Madame Marie-France Puget.

- Station d'épuration intercommunale Longuesse-Vigny :

La maîtrise d'œuvre est en cours de négociation, le montant se situe entre 90 000 € et 100 000 € H.T. Le délai d'étude est de 5 à 6 mois.

Les relevés topographiques ont été réalisés, par contre les études géotechniques n'ont pas encore commencé.

Une réunion est prévue le 2 novembre pour la présentation par le bureau d'études IRH de l'analyse financière et des possibilités de constitution d'une maîtrise d'ouvrage commune.

- Travaux de mise en séparatif :

Madame Marie-France PUGET fait une présentation du budget investissement par tranche de travaux tout en précisant qu'il s'agit de montant estimatif notamment en ce qui concerne la réfection de la voirie et des trottoirs.

Les montants définitifs ne seront connus qu'au moment des appels d'offres.

La 1^{ère} tranche concernerait la mise en séparatif de la rue Beaudouin (RD 81) programmée à l'été 2016 avec une réfection de la chaussée de façon sommaire, le Département procéderait à une réfection de la voirie de la RD 81 en 2017.

- Subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile- de France

Considérant que l'octroi des subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement est éco-conditionné,

Le Conseil Municipal autorise le maire à engager les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier des subventions du conseil régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement :

- engagement de la collectivité à la mise en conformité des raccordements à l'assainissement de son patrimoine privé et public
- engagement de la collectivité vers l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces publics et privés
- adhésion par la collectivité de la charte régionale de la biodiversité : la collectivité s'engage à s'inscrire sur le site de l'Agence Régionale de Biodiversité en Ile-de-France, Natureparif : www.chartebiodiversite-idf.fr

COMMISSION ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, URBANISME :

Le Maire passe la parole à Madame Isabelle COT, membre de la commission qui nous fait savoir qu'une vingtaine de personnes et enfants ont participé à la matinée éco citoyenne le 10 octobre dernier.

Des vivaces ont été plantées devant et derrière la mairie et à l'école avec la participation très efficace de Madame VISAGE, architecte paysager du PNR. Des remerciements également à Claude Dumont pour son aide dans les préparatifs.

La prochaine matinée éco-citoyenne est prévue en avril 2016.

Le prochain dossier de la commission sera la restauration du tableau « la mise au tombeau » qui se trouve dans l'église.

COMMISSION ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORT ET JEUNESSE :

Le Maire passe la parole à Anick PERTUISOT, vice-présidente de la commission animation, vie associative, sport et jeunesse qui fait part des différentes manifestations :

- la soirée théâtre : le 7 novembre à 20 h 30 – salle des fêtes proposée par le théâtre de l'usine « Poquelin, l'entretien exclusif »
- la commémoration du 11 novembre : une lettre a été distribuée aux élèves de CE2, CM1 et CM2 les invitant à participer à la cérémonie en effectuant la vente des bleuets. Des élèves seront sollicités pour lire un poème au cimetière. Le collègue sera également associé.
- le téléthon : le 5 décembre de 11 h à 17 h à la caserne des pompiers avec les mêmes animations que l'année dernière et des nouvelles telles que la spirale infernale, balades en poneys dans le chemin le long du château, réflexologie, atelier guirlande, atelier maquillage (la Société ParisAx fournirait le matériel mais il faudrait une animatrice), circuit kartings à pédale. Pour ce dernier jeu, il est proposé de faire appel à des sponsors pour financer l'achat de 4 à 5 kartings qui pourront être donnés à l'école par la suite (homologation des engins - normes de sécurité à respecter) ou faire appel à Adventure Land . A cela s'ajoutera la vente des sapins. Les bénévoles sont les bienvenus et un tableau sera diffusé comme l'an dernier avec la répartition des différentes tâches.
- prochaine réunion de quartier : le 28 novembre à 10 h 30 seront invités les habitants du hameau de la Gaudière. En fonction du nombre de personnes, la réunion pourrait se faire dans la salle des fêtes au lieu de la salle du conseil municipal. L'adjudant chef Valcarce sera convié afin qu'il puisse présenter le dispositif du protocole participation citoyenne.

COMMISSION « TRAVAUX » :

Monsieur Claude Dumont fait part du projet du Pact Arim qui prévoit l'aménagement du bâtiment de la Gaudière en logements ainsi que du financement possible dans le cadre de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et de PLS (prêt locatif social). Dans ces deux cas, les loyers sont très règlementés.

Monsieur Claude Dumont prévoit de faire procéder à un diagnostic sur le plomb dans les peintures et sur l'amiante.

La commission des travaux va se réunir très rapidement pour examiner ce projet.

Monsieur Patrick Madi donne connaissance des travaux prévus prochainement par l'électricien:

- mise en place de minuteries dans les couloirs et locaux du sous-sol de la salle des fêtes
- extinction des blocs de sécurité dans la salle des fêtes
- installation de clés sur les boîtiers d'éclairage public pour la mise en service en cas de défaillance des automatismes
- location d'une nacelle pour changer les ampoules sur les grands candélabres, remplacer les projecteurs défectueux au tennis, mettre en place des projecteurs pour éclairer le petit terrain de foot ball.

Monsieur Claude Dumont énumère les travaux réalisés par l'équipe des cantonniers :

- nettoyage de toutes les gouttières des bâtiments communaux au lieu de faire appel à une entreprise
- installation de panneaux d'affichage à l'école et au stade
- et l'entretien courant

Il reste à effectuer :

- les plantations des vivaces dans les parterres
- nettoyage des avaloirs
- ramassage des feuilles
- pose de poubelles sur le parking de la CCVC et près du banc au Bord'Haut.

Monsieur Claude Dumont fait savoir que le revêtement de sol a été posé dans la classe de CE2 et qu'il est entrain de faire une consultation pour l'entretien des chaufferies.

LA POSTE :

Madame Catherine Danel rend compte de son entretien avec Madame Marcaud, Directeur de la satisfaction clients – branche services, courrier, colis à la Direction de la poste du Val d'Oise notamment sur la suppression des boites postales pour les entreprises et la mairie.

Madame Marcaud proposerait l'installation de batteries cidex par exemple sous l'appentis de la mairie. Le facteur déposerait le courrier entre 9 h et 9 h 30 et les entreprises viendraient récupérer leur courrier moyennant finance. Une vingtaine d'entreprises seraient intéressées mais cette solution ne règlerait pas la réception des lettres recommandées.

Une discussion s'engage sur l'emplacement de ces batteries, n'auraient-elles pas leur place à la Croix Jacquobot à proximité des entreprises ou bien encore à l'arrière de la poste qui s'est trouvé libéré.

D'autre part, Monsieur le Maire a rencontré des responsables de la direction régionale de la poste où il a été évoqué le devenir de la poste de Vigny dont l'activité est en diminution constante d'année en année. Une réflexion est menée sur le devenir des postes rurales.

Il fait part d'un projet de maison de services au public (MSAP) dont la commune de Vigny pourrait faire partie au même titre que 4 autres sur le département du Val d'Oise.

Ce partenariat renforcé avec la Poste a pour ambition d'améliorer l'accessibilité des populations des zones rurales aux services en assurant une présence des opérateurs nationaux et locaux de services publics.

Piloté directement par les services du Préfet du Val d'Oise, ce dispositif permettra de maintenir le bureau de poste de Vigny en accueillant les clients traditionnels pour les opérations postales et bancaires. A ces clients s'ajouteront une clientèle d'administrés des communes limitrophes pour des opérations de services publics adaptés aux particularités locales. La poste deviendrait un lieu d'accueil, d'information et d'orientation.

Monsieur Robert de Kervéguen souhaiterait que le conseil municipal lui fasse des propositions en ce qui concerne les services publics qui pourraient attirer les personnes au bureau de poste.

Il est évoqué la caisse d'allocations familiales, la caisse primaire d'assurance maladie, le pôle emploi, les impôts, un service juridique, un accompagnateur en informatique (internet), un pôle d'aide pour les retraités, un écrivain public, l'EDF.

Le maire suggère le service des passeports car il a pu constater le nombre de personnes qui se déplaçaient à la mairie pour l'obtention d'un passeport.

Il souhaiterait que le conseil municipal puisse lui faire parvenir des propositions sous huit jours afin qu'il puisse les transmettre à la direction régionale du Val d'Oise de la Poste.

SAFER :

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de l'Île de France) nous rappelle par courrier du 8 octobre 2015 que la commune bénéficie du dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels depuis le 1^{er} avril 2013 dans le cadre d'une convention avec la SAFER dont les frais sont pris en charge par la CCVC.

Ce dispositif nous permet d'être informés des ventes de biens ruraux en temps réels par l'outil web cartographique Vigifoncier. Dans certains cas, la SAFER peut être sollicitée pour intervenir avec son propre droit de préemption au prix notifié ou avec offre d'achat.

Il est rappelé que la Commune ne peut préempter que sur les zones urbanisées (zones U dans le PLU).

Par le biais de la SAFER, elle sera informée des ventes des biens se situant dans les zones naturelles (zones N dans le PLU) et de préempter par son intermédiaire.

Suite aux évolutions législatives de 2014 et 2015 ayant renforcé les possibilités d'intervention de la SAFER (modification de l'assiette des biens préemptables, droit de préférence pour les biens boisés de moins de 4 ha, intervention sur les donations hors cadre familial), il est proposé le renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières en prenant en compte ces modifications.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

SIEVA :

- Échange de parcelles :

Le Maire rappelle que :

- ✓ Le SIEVA est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n° 145 d'une superficie de 606 m² sise 19, rue de la Comté où la mairie de Vigny a fait construire une maison de gardien à ses frais. Montant évalué par le service des Domaines : 3 000 €.
- ✓ La Commune de Vigny est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 46 d'une superficie de 607 m² sise 3, ruelle aux moines où le SIEVA a fait construire son atelier et ses bureaux à ses frais. Montant évalué par le service des Domaines : 103 000 €.

Cette situation non seulement est équivoque mais risque à terme de poser de gros problèmes. C'est pour ces raisons que les deux collectivités, lors de la précédente mandature, étaient favorables à un principe d'échange de parcelles, celles-ci étant de la même superficie.

Il est donc nécessaire et impératif de sortir rapidement de cette situation et trouver une solution satisfaisante pour les deux parties.

En conséquence, le SIEVA s'acquitterait de la soulte à verser soit 100 000 € par dation de la parcelle cadastrée section AB n°163 d'une superficie de 534 m² sise 16, ruelle aux Moines. Montant évalué par le service des Domaines : 100 000 €.

L'office notarial consulté par la commune de Vigny a confirmé la faisabilité de cet échange dans ces conditions avec soulte payée par dation.

Le SIEVA vient de se réunir et, à l'unanimité des membres présents, a accepté cet échange avec soulte payée par dation.

Le Maire demande à son tour au Conseil Municipal de se prononcer et l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord sur cet échange tel qu'il vient d'être présenté.

Monsieur Robert de Kervéguen est très satisfait de l'issue de ce dossier qui dure depuis 1996.

INFORMATIONS DIVERSES

CONTRAT RURAL :

Suite à la réunion du 17 octobre, les études, dont la dépense s'élève à 30 000 € TTC, ont été lancées pour la réhabilitation de la mairie dans le cadre du contrat rural sachant que la Région et le Département ne s'engageront pas sur le financement si les études ne sont pas réalisées.

SITE AUGA :

Le Maire fait part du projet sur le site Auga par deux entreprises d'Ableiges et de Boissy l'Aillerie qui seraient repreneurs. L'activité proposée serait :
la fabrication de palettes, achat, vente, réparation

- la location de plateaux et de bennes
- du stockage
- Il est prévu aussi dans les bâtiments de la location : stockage, bureau...

Le Maire donnera connaissance du projet dès qu'il sera plus abouti.

Il est évoqué l'aspect dépollution (amiante, pyralène).

GARAGE COMMUNAL :

Le maire propose de mettre en vente le garage communal situé 26, rue Beaudouin qui n'est plus utilisé depuis la construction de l'atelier communal situé 11, rue de la Comté.

Une consultation est en cours auprès du service du domaine ainsi qu'auprès d'agences immobilières.

CEREMONIE DES VŒUX :

Monsieur Robert de Kervéguen propose d'organiser la cérémonie des vœux un samedi matin en janvier au lieu d'un jeudi soir. Les habitants de Vigny y seront invités.

REUNION DE TRAVAIL :

Le Conseil Municipal se réunira le samedi 9 janvier 2015 de 10 heures à 11 heures, en réunion de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, le président passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Pour répondre à Monsieur Christian Evrard, nous ignorons la raison de la coupure annoncée par l'EDF.

Monsieur Jean Ferlier signale que des éléments de la façade de la propriété du 3, rue Marie se détachent et tombent sur la chaussée. D'autre part, les feuilles des arbres surplombant la voie obstruent les gouttières des maisons avoisinantes.

A la demande de l'assemblée, le maire fait savoir que le dossier sur la vente du château de Vigny suit son cours mais il lui a été demandé de respecter la clause de confidentialité.

Madame Catherine Danel souhaiterait pouvoir utiliser la place Rohan pendant le marché de Noël pour permettre l'organisation de promenades à poney.

Monsieur Robert de Kervéguen rappelle qu'il appartient à l'association Vigny Loisirs d'en faire la demande au propriétaire du château.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 24 novembre 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 15.